



BRUCH (47)

Conseil d'Administration et



Assemblée Générale

23 septembre 2020

État des présences

Nom	Structure	ARP-NA
Mathieu Labrousse	Président FD16	Président
Yves Morinet	Trésorier FD16	Administrateur
Gilles Brichet	Président FD17	Vice-Président
Patrick Chabrillanges	Président FD19	Administrateur
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24	Administrateur
Alain Daly	Trésorier FD24	Trésorier
Ghislain Bataille	Vice-Président FD24	Administrateur
Daniel Bourdie	Président FD33	Administrateur
Dominique Duphil	Vice-Président FD33	Administrateur
André Lesage	Président FD40	Administrateur
Michel Lafitte	Trésorier FD40	Administrateur
Jean-Louis Molinié	Président FD47	Secrétaire
Alain Guillaumie	Trésorier FD47	Administrateur
André Dartau	Président FD64	Vice-Président
Yves Lourouse	Secrétaire FD64	Administrateur
Jean-Michel Grignon	Président FD79	Administrateur
Paul Ducheze	Président FD87	Vice-Président
Daniel Eudenbach	Vice-Président FD87	Administrateur

Invités

Henri Sabarot	Conseiller Régional Pêche, Chasse, Zones humides	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Antoine Profit	Chef de service	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Pierre Gundelwein	@com Audit	Commissaire aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA

Excusés

Francis Bailly	Président FD86
Christian Perrier	Président FD23

Dans un contexte de crise sanitaire, une attention particulière est portée aux gestes barrières et des équipements de sécurité sanitaire individuelle sont distribués.

Ouverture du conseil d'administration à 10h

Le président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre le conseil d'administration.

Clôture des comptes 2019

Tel que prévu par l'article 7 des statuts de l'ARP-NA, il appartient au conseil d'administration de clôturer les comptes de l'année 2019. Le trésorier, M. Alain Daly présente les comptes et le bilan 2019. Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière et le Président Mathieu Labrousse propose de clôturer les comptes.

Délibération :

Le conseil d'administration procède à la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

4. Prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration se tiendra en visioconférence le 18 novembre 2020.

Clôture du conseil d'administration à 10h39.

Ouverture de l'assemblée générale à 10h40.

L'appel des FDAAPPMA adhérentes effectué par le secrétaire, M. Jean-Louis Molinié, l'assemblée générale peut valablement délibérer, toutes les FDAAPPMA étant représentées.

Le film « Pêche Nouvelle-Aquitaine en Charente » en diffusé. Les retours sont unanimes sur la qualité de la réalisation et plusieurs autres FDAAPPMA se positionnent pour la réalisation d'un film dans leur département.

Un document de travail est distribué aux participants. Il est rappelé que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 21 mai 2019
2. Rapport moral du Président
3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2019
4. Rapport d'activités 2019
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2019
7. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice
8. Renouvellement des vérificateurs aux comptes
9. Échanges sur les expérimentations liées à la régulation du silure
10. Échanges sur la régulation du cormoran
11. Échanges sur la mise en place d'un quota pour l'alose feinte
12. Développement loisir pêche et communication
13. Élections
14. Divers



Allocution de M. Henri Sabarot

Le Conseiller régional Henri Sabarot, délégué Pêche Chasse et Zones humides remercie le Président Mathieu Labrousse et l'ensemble des participants pour l'invitation à cette assemblée générale.

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 21 mai 2019

Le président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal d'assemblée générale du 21 mai 2019 à approbation. Ce procès-verbal a été transmis par courriel et a été distribué dans le dossier de séance. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

L'ARP-NA a l'importante mission de développer l'attractivité du territoire grâce au tourisme pêche et au développement de ce loisir ; nous avons mesuré en 2019 l'étendue de cette mission et nous sommes pleinement ancrés dans sa mise en oeuvre. Etude sur le tourisme halieutique, vote et attribution des subventions « Tourisme pêche », réalisation des programmes d'action départementaux et réalisation du premier film promotionnel en sont des illustrations flagrantes. Notre participation et la co-organisation au Carrefour National de la Pêche de loisir ainsi que la création d'un stand pour le Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine nous ont également permis de promouvoir cette magnifique destination pêche et d'asseoir son identité fondatrice : un territoire source de passions.

De part notre rôle d'interface avec le Conseil Régional et notre implication dans la gouvernance écologique, nous avons joué un rôle dans la mise en œuvre du programme annuel de protection de la biodiversité avec près de 390 000 euros attribués en 2019. Nous avons participé à la concertation sur les différents schémas relevant de la compétence régionale, à la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales (Comité Régional de la Biodiversité, CESER, ARBNA) et contribué aux réalisations régionales qui dicteront la politique de la Région (NéoTerra, ECOBIOSE, Stratégie Régionale pour la Biodiversité en lien avec la DREAL et l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

Nous pouvons nous féliciter des excellentes relations avec le Conseil régional, que ce soit du côté des élus avec lesquels nous avons pu bâtir une relation de confiance mutuelle, basée sur la reconnaissance des compétences et de l'expertise de notre réseau associatif, ou du côté des équipes de techniciens qui assurent un suivi qualitatif des dossiers. Un accompagnement sans faille sur lequel nous pouvons compter et que je tiens une nouvelle fois à remercier.

Je concède aisément que 2019 a été en outre une année compliquée à différents niveaux, notamment du fait du réchauffement climatique et des difficultés que nous avons connu quant à la gestion quantitative de l'eau mais je crois en la vertu d'une réponse commune, solidaire et structurée. Encore une fois, l'ARPNA constitue l'espace de concertation et d'échanges nous permettant d'anticiper, de répondre et de défendre nos valeurs qui sont celles de la protection des milieux et de la sauvegarde de la biodiversité.

Apporter aux FDAAPPMA les avantages de la mutualisation, les retours d'expérience à travers les JTR notamment et les réunions statutaires (ou non d'ailleurs) permettent un développement efficient de la pêche de loisir au service des pêcheurs de Nouvelle-Aquitaine

Je ne peux que vous faire part de la fierté de partager ces missions avec des bénévoles si impliqués - pour la plupart devenus de véritables amis.

Délibération :

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

3 et 4. Compte-rendu des actes du président, du bureau, du conseil d'administration de 2019 et rapport d'activités

Le président Mathieu Labrousse présente le compte-rendu des actes du président, du bureau et du conseil d'administration pour l'année 2019.

- Les actions réalisées durant l'année sont présentées grâce au support de travail distribué.

Le bilan d'activités est présenté à l'assemblée générale grâce au document de travail distribué. Un état des lieux des ventes est réalisé quant aux placements des cartes de pêche. Une baisse généralisée du nombre d'adhérents est constatée, tout comme au niveau national. L'année 2019 a été particulièrement difficile au regard des déficits hydriques. La pluviométrie a été déficitaire de 20% sur la France, générant ainsi de sévères assecs.

Relations régionales :

Les relations avec le Conseil Régional sont excellentes, tant au niveau politique qu'avec les services. En 2019, ce sont près de **800 000 €** qui ont été votés par le Conseil Régional pour soutenir les actions des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine.

Axe A Biodiversité : 389 986 € pour les actions de préservation et de restauration de la biodiversité (études, travaux...).

Axe B Tourisme : 217 500 € ont été votés pour des projets de développement touristique et du loisir pêche (pontons PMR, parcours labellisés...).

Axe C Éducation environnement (ENEDS) : 84 000 € ont été attribués pour le programme d'actions ENEDS (Éducation Nature Environnement pour un Développement Soutenable).

Enfin, le poste de coordinateur régional bénéficie du dispositif d'aide à l'emploi associatif (13 000 € en 2019).

Réseau associatif Pêche :

L'organisation de journées techniques régionales (JTR) a permis de croiser les regards et retours d'expériences et il semble nécessaire de maintenir cette formule.

Labellisation de parcours pêche :

Le comité régional de labellisation s'est réuni quatre fois pour labelliser près d'une dizaine de parcours. L'accueil des AAPPMA est excellent, cette démarche permet de valoriser le travail accompli.

Qualification Hébergement Pêche :

L'ARP-NA a également accompagné les FDAAPPMA qui le souhaitent dans l'attribution de la qualification Hébergement Pêche.

Communication :

L'ARP-NA a relayé et assuré la promotion des actions des FDAAPPMA sur les réseaux sociaux et auprès des partenaires institutionnels. Le rendez-vous Génération Pêche à Pau a rassemblé plusieurs centaines de personnes, mais assez peu de membres du réseau associatif pêche. Nous remercions André Dartau pour la disponibilité de son équipe pour cet évènement.

Délibération :

Le compte-rendu des actes du président, du bureau, du conseil d'administration de 2019 et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité.

5. Approbation ou redressement des comptes arrêtés au 31 décembre 2019

Le trésorier Alain Daly donne lecture du rapport de trésorerie ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes, dans son rapport concernant l'exercice clos le 31 décembre 2019 certifie que les comptes annuels de l'ARP-NA sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ARP-NA à la fin de cet exercice.

Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Jean-Michel Grignon, vérificateur aux comptes, procède à la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes réunis le 15 septembre 2020. N'ayant relevé aucune anomalie et ayant veillé à l'exactitude des comptes, ils proposent de donner quitus au trésorier.

Délibération :

L'Assemblée Générale valide les comptes clôturés au 31 décembre 2020. L'affectation du résultat en report à nouveau est adoptée à l'unanimité. Le compte de résultat 2019 est adopté à l'unanimité.

6. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2020

Le trésorier Alain Daly présente le budget prévisionnel avec 105 800 € de recettes contre 105 800 € de charges. Ce budget ayant été approuvé lors du conseil d'administration du 29 janvier 2020 et n'ayant pas subi de modification substantielle, il est à son tour approuvé par l'assemblée générale.

Le programme d'activité est présenté par le Président Mathieu Labrousse.

Délibération :

Le budget prévisionnel présenté par le trésorier est adopté à l'unanimité.

Le programme d'activités 2020 est adopté à l'unanimité.

7. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Le Président Mathieu Labrousse propose de renouveler les vérificateurs aux comptes.

La question est posée de savoir dans quelles mesures un vérificateur aux comptes pouvait également être administrateur. Sans réponse apportée, il est décidé de se renseigner et de désigner lors du prochain conseil d'administration deux vérificateurs aux comptes. M. Michel Lafitte propose sa candidature qui est retenue car il ne fait pas membre du conseil d'administration mais délégué à l'assemblée générale pour la FDAAPPMA 40. M. Jean-Marie Rampnoux, secrétaire de la FDAAPPMA24 est également désigné.

Délibération :

MM. Michel Lafitte et Jean-Marie Rampnoux sont désignés vérificateurs aux comptes auprès de l'ARP-NA.

9. Échanges sur les expérimentations liées à la régulation du silure.

Les premiers résultats de l'étude sont présentés grâce aux données EPIDOR du 8 août 2020. 17 jours de pêche ont été réalisés à Mauzac, 10 jours de pêche ont été réalisés à Tuilières et 10 jours de pêche ont été réalisés à Bergerac. Sur les 75 silures capturés, 58 analyses réalisées ont démontré 48 estomacs vides, 10 estomacs avec contenu. Des discussions sont menées sur le sujet et la position de la FNPF quant à cette espèce est rappelée.

10. Échanges sur la régulation du cormoran

La question des cormorans est une nouvelle fois discutée. Une position unanime est dégagée quant à la régulation de cet oiseau piscivore. Il est nécessaire de réaliser une étude régionale pour permettre d'évaluer objectivement l'impact du cormoran à l'échelle des 12 départements.

11. Échanges sur la mise en place d'un quota sur l'alose feinte

Une demande est portée par la FDAAPPMA 33 et l'ADAPAEF 33 pour instaurer un PMA sur les poissons migrateurs (alose feinte et lamproie marine).

Délibération :

Une motion sera proposée à la FNPF pour modifier l'article R.436-63 du code de l'environnement afin de permettre la mise en place d'un PMA sur ces espèces.

12. Développement loisir pêche et communication

Paul Duchez, Président de la commission communication présente les propositions de la FNPF pour les futures campagnes de communication.

Clôture de l'Assemblée générale à 12h40